



Ville de Castelnaudary

RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

Inscriptions Scolaires en Maternelle



Qui peut s'inscrire ?

- Vous habitez à Castelnaudary,
- Votre enfant aura 3 ans ou plus au 31 décembre 2020

Comment s'inscrire ?

Vous devez vous munir :

- Livret de Famille,
- Carnet de santé de l'enfant,
- Justificatif de domicile (Quittance EDF ou Téléphone ou Impôts de moins de 3 mois),
- Certificat de radiation (dans le cas où l'enfant a déjà été scolarisé).

Où et Quand s'inscrire ?

Les inscriptions scolaires et les demandes de dérogation se feront :

à partir du 11 mai 2020

sur RENDEZ-VOUS au : 04.68.94.58.36

auprès du Service Education Jeunesse – 39 Rue Général Dejean

RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

Mon enfant est
en MATERNELLE



INSCRIPTIONS

PERISCOLAIRE

Qui peut s'inscrire ?

Tous les enfants dont les deux parents travaillent.

Comment s'inscrire ?

Se munir :

- Des attestations employeurs.
- De l'assurance scolaire (2020-2021)

RESTAURANT SCOLAIRE

Qui peut s'inscrire ?

Tous les enfants dont les deux parents travaillent.

Comment s'inscrire ?

Se munir :

- Des attestations employeurs.

Où et Quand s'inscrire ?

Les inscriptions se feront :

**A compter du MARDI 16 Juin 2020 et se poursuivront pendant l'été
sur RENDEZ-VOUS au : 04.68.94.58.36**

auprès du service Education Jeunesse-39 Rue Général Déjean

RENTREE SCOLAIRE

2020/2021

**Mon enfant est
en ELEMENTAIRE**



INSCRIPTIONS

PERISCOLAIRE

Qui peut s'inscrire ?

Ouvert à tous les enfants

Comment s'inscrire ?

Se munir :

- *De l'assurance scolaire (2020-2021)*

RESTAURANT SCOLAIRE

Qui peut s'inscrire ?

Tous les enfants dont les deux parents travaillent.

Comment s'inscrire ?

Se munir :

- *Des attestations employeurs.*

Où et Quand s'inscrire ?

Les inscriptions se feront :

**A compter du MARDI 16 Juin 2020 et se poursuivront pendant l'été
sur RENDEZ-VOUS au : 04.68.94.58.36
auprès du service Education Jeunesse-39 Rue Général Déjean**